

AMÉNAGEMENT D'OUVRAGES INFRANCHISSABLES

JOURNÉE TECHNIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

Le 19 juin 2012 à Vallon-Pont-d'Arc (07)

Contexte : En 2010, plus de 60 000 ouvrages ont été recensés sur les cours d'eau français. Ces obstacles potentiels à la continuité écologique engendrent des impacts importants sur les milieux aquatiques : étiage, eutrophisation, uniformisation de l'écoulement, fragmentation des habitats, dysfonctionnements hydromorphologiques et blocage du transport sédimentaire.

C'est pourquoi les réglementations française et européenne convergent désormais vers l'obligation de restaurer la continuité écologique dans les milieux aquatiques.

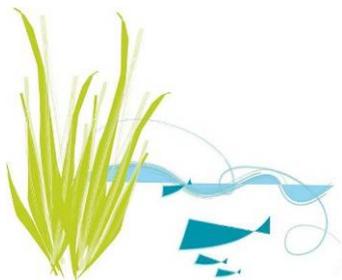
Dans ce contexte, les structures gestionnaires de milieux aquatiques réalisent des aménagements pour permettre le franchissement piscicole et le transport sédimentaire. Les techniques ont beaucoup évolué ces dernières années et les retours d'expériences permettent de disposer d'éléments précis pour le dimensionnement, l'estimation des coûts, la connaissance des espèces cibles mais également d'arguments pour convaincre les élus et les riverains du bien fondé de ces actions.

Objectifs :

- ▶ Appréhender les différentes étapes administratives et techniques pour les aménagements d'ouvrages infranchissables,
- ▶ Présenter plusieurs types d'aménagements à vocation piscicole en fonction des différents objectifs,
- ▶ Permettre aux gestionnaires et à leurs partenaires institutionnels d'échanger autour de la problématique de la continuité écologique.

Publics :

Élus, techniciens et chargés de mission de structures œuvrant pour la gestion des milieux aquatiques. Chargés d'intervention des Agences de l'Eau, des Conseils Régionaux et des Départements. Techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État. Bureaux d'études et entreprises, chercheurs, étudiants.



Avec le soutien de :

Rhône-Alpes ^{Région}



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

09h00

Accueil des participants

09h30 Quelle procédure pour l'aménagement d'ouvrages infranchissables ?

L'aménagement d'ouvrages infranchissables implique de respecter une réglementation stricte. Une procédure différente s'applique en fonction des caractéristiques de chaque projet. Rappel de la réglementation, des critères encadrant les régimes d'autorisation / déclaration, de la procédure de validation et des critères d'évaluation des dossiers.

Julia VELUT - Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche (07)

10h15 Critères techniques et dimensionnements d'ouvrages

L'ONEMA intervient à différentes étapes de l'aménagement d'ouvrages au côté des collectivités. Leurs agents sont amenés à délivrer des avis techniques sur les projets.

Cette intervention sera l'occasion de préciser les critères techniques et de présenter différents types d'aménagement en fonction des contraintes locales rencontrées.

Pascal ROCHE - Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (69)

11h00 Création d'une passe à poisson à Chabeuil

Dans le cadre de son 1^{er} contrat de rivière, le syndicat de la Véore a réalisé des travaux de restauration de la continuité écologique dans le centre ville de Chabeuil. L'objectif des opérations est de rétablir la franchissabilité piscicole sur un seuil bétonné d'une hauteur de 2,60 mètres ne permettant aucun franchissement. Suite à plusieurs propositions techniques du maître d'œuvre, une passe à poisson par « reconstitution d'un lit naturel » a été réalisée. L'aménagement est ainsi composé de 6 petits seuils espacés au travers desquels chemine un couloir de circulation « naturel » réalisé en bassins successifs.

Cédric CADET - Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Véore (26)

12h00

Déjeuner

14h00 Visite de trois passes à poisson sur le bassin versant de l'Ardèche

Pour rouvrir la voie aux poissons du Rhône jusqu'à Aubenas (80 km de rivière), le Contrat de Rivière Ardèche prévoit la construction de 9 passes à poissons. En 2009, le Syndicat Mixte Ardèche Claire a réalisé 3 passes sur la rivière Ardèche de type « passe à bassins successifs » avec communication entre les bassins par fentes latérales.

Visite des aménagements des seuils de Gos, de Lanas et de Vallon-Pont-d'Arc et retour sur trois années de fonctionnement.

Anne FELL - Syndicat Mixte Ardèche Claire (07)

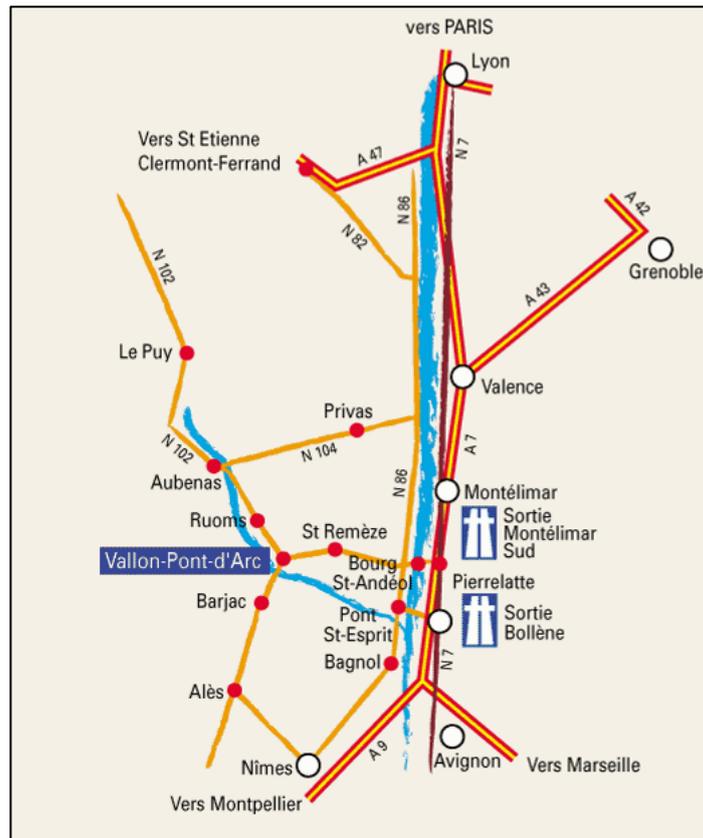
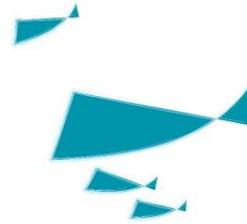


17h00

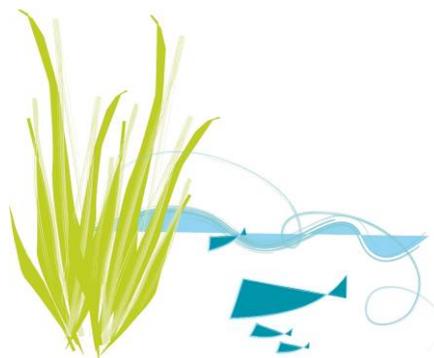
Fin de journée

PLAN D'ACCÈS

Mairie de Vallon-Pont-d'Arc
Salle du Conseil
Place de la Résistance
07150 Vallon-Pont-d'Arc



De Lyon, Grenoble (2h20) et Valence (1h20) → A7 sortie Montélimar Sud



AMÉNAGEMENT D'OUVRAGES INFRANCHISSABLES

Bulletin d'inscription à retourner avant le **15 juin 2012**

À l'Association Rivière Rhône Alpes > 7 rue Alphonse Terray > 38000 Grenoble - ou par fax : 09 55 07 64 75
ou par mél : arra@riviererhonealpes.org

Je participe à la journée du **19 juin 2012** à **VALLON-PONT-D'ARC (07)**

Je participe à la journée du **21 juin 2012** à **L'ARBRESLE (69)**

MES COORDONNÉES

Nom : Prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse professionnelle:

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

Mél :

COORDONNÉES DE FACTURATION (si différentes)

Organisme :

Service :

A l'attention de :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

Mél :

Souhaitez-vous une attestation de présence : oui non

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Elles peuvent en outre être utilisées à des fins d'information concernant les activités de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant »

TARIFS INSCRIPTION JOURNÉE

Au titre des frais d'organisation : café d'accueil, déjeuner et recueil des interventions
TVA non applicable, article 293B du CGI

	Adhérent	Non adhérent
Demandeur d'emploi	<input type="checkbox"/> 25 €	<input type="checkbox"/> 40 €
Personne salariée	<input type="checkbox"/> 60 €	<input type="checkbox"/> 80 €

ANNULATION : toute inscription qui n'aura pas été annulée 3 jours avant la date de la rencontre devra être réglée.

ADHÉSION 2012

L'adhésion à l'association Rivière Rhône Alpes permet de participer à des événements réservés aux adhérents, de bénéficier de tarifs préférentiels lors des manifestations, d'être informé des activités de l'association et de les orienter en fonction de vos attentes. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Recherche d'emploi	<input type="checkbox"/> 12 €
Personne salariée	<input type="checkbox"/> 30 €
Personne morale	<input type="checkbox"/> 250 €

Merci de renvoyer votre bulletin d'inscription accompagné d'un chèque de règlement à l'ordre de Rivière Rhône Alpes ou d'un bon de commande administratif à : Rivière Rhône Alpes > 7 rue Alphonse Terray > 38000 Grenoble
Une facture acquittée et une attestation de présence vous seront envoyées suite à la journée

Domiciliation	Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIP
La Poste, centre financier de Lyon	20041	01007	1191943 N 038	37

Rivière Rhône Alpes est une association loi 1901, non assujettie à la TVA, enregistrée sous le n° W381001810 en Préfecture de l'Isère
Code NAF : 9499Z > Numéro SIRET : 440 502 797 00044

Questionnaire

Afin de répondre au mieux à vos attentes, merci de nous indiquer ci-dessous quels sont les questions et les points que vous souhaitez voir traités :

.....
.....

Renseignements et inscriptions : Association Rivière Rhône Alpes > 7 rue Alphonse Terray > 38000 Grenoble > Tél. : 04 76 70 43 47
Port. : 06 15 89 92 74 > Fax : 09 55 07 64 75 > Mél : arra@riviererhonealpes.org > Site : www.riviererhonealpes.org